



COMMUNE DE VILLAZ

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté N° 33/2012 du 21/12/2012, le Maire de la Commune de VILLAZ, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du P.L.U. de VILLAZ pour une durée de 35 jours : **du 15 janvier 2013 au 18 février 2013**

Ladite modification n°1 a pour objet de modifier le PLU approuvé sur les points suivants :

- **Règlement :**

Les modifications suivantes seront apportées :

- ✓ Intégration du nuancier communal en annexe du règlement,
- ✓ Adaptation d'écriture de certaines dispositions pour une meilleure compréhension et utilisation des règles,
- ✓ Rectification d'erreurs ou d'oublis,
- ✓ Intégration de la réforme sur les surfaces de plancher suite au décret du 29 décembre 2011,
- ✓ Adaptation des dispositions réglementaires en lien avec les modifications du zonage déclinées ci- dessous.

- **Zonage :**

Les modifications suivantes seront apportées :

- ✓ Rectifications d'erreurs matérielles,
- ✓ Adaptations et rajout d'emplacements réservés complémentaires notamment ceux destinés à la sécurisation et le confortement des déplacements doux,
- ✓ Mise en place de nouveaux secteurs Ubp aux franges de la zone Ub ; comme celui mis en place sur le secteur du « Champ Puget » Ces modifications du plan de zonage visent à privilégier une densification plus horizontale afin de préserver les vues sur la silhouette bâtie du Chef-lieu et d'éviter les effets de » rupture » notamment de par le contexte urbain, paysager et topographique de ces secteurs.

M. Serge ADAM, Commandant de Police en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif, pour exercer la fonction de commissaire enquêteur.
Mme Denise LAFFIN, attaché de Préfecture, exercera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du 15 janvier 2013 au 18 février 2013, pendant les heures d'ouvertures de la mairie :

➤ Service Administratif:

du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30, les lundis, jeudis, vendredis après-midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.

➤ du Service Technique :

les lundis, mardis, vendredis matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour ce dossier, le bureau du Service Technique de la mairie sera également exceptionnellement ouvert :

- le samedi 26 janvier 2013 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 09 février 2013 de 9 h 00 à 12 h 00,

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de VILLAZ les :

- Mardi 15 janvier de 9h00 à 12h00
- Mardi 22 janvier de 16h30 à 19h30
- Jeudi 31 janvier de 9h00 à 12h00
- Mardi 05 février de 16h30 à 19h30
- Lundi 18 février de 14h00 à 17h00

Un registre sera également ouvert pour recueillir les observations écrites du public. Ces observations pourront également être adressées en mairie de VILLAZ, par écrit, à l'attention de Monsieur Serge ADAM, commissaire enquêteur.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées par écrit adressé au maire de VILLAZ ou auprès du service technique par téléphone au 04 50 60 67 62 les lundi, mardi, vendredi matin de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou à l'accueil de la mairie au 04 50 60 61 64 du lundi au vendredi les matins de 8h30 à 10h30 , les lundi, jeudi, vendredi après midi de 16h00 à 18h00 et le mardi après midi de 16h30 à 19h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de VILLAZ ou le cas échéant en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie de VILLAZ. Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, l'approbation du PLU relèvera du conseil municipal de VILLAZ.

Le Maire
Bernard EMIN



Nota :

L'arrêté N°33/2012 du 21/12/2012, affiché en Mairie de VILLAZ est également consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Commune : **villaz.fr**